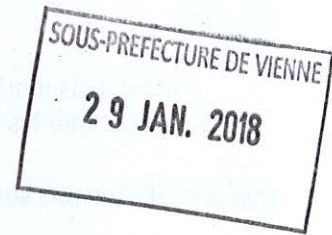


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 24 janvier 2018



**Date de la convocation** : 17 janvier 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient présents** :

M. Thierry KOVACS,  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé** : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Mari Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Jean-François MERLE à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à M. Christophe BOUVIER, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

**Absent** : M. Adrien RUBAGOTTI

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** : Avenants de transfert des contrats de délégation de service public des communes de la Communauté de communes de la Région de Condrieu

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La compétence assainissement est exercée par Vienne Condrieu Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette compétence est donc transférée des communes de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) à Vienne Condrieu Agglomération.

Ainsi, Vienne Condrieu Agglomération reprend et assure la continuité de tous les engagements pris par les communes membres de la CCRC en lien avec cette compétence.

Les communes d'Ampuis, Condrieu, Saint Cyr sur le Rhône et Sainte Colombe ayant choisi de déléguer l'exploitation de leurs réseaux d'assainissement, il convient, afin d'assurer la continuité du service public, de transférer les contrats de délégations de service public de ces communes.

Par ailleurs, le budget annexe de l'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération est assujéti à la TVA. Il convient donc de supprimer les mécanismes de transfert de droit à déductibilité de TVA figurant dans ces contrats.

Les avenants aux contrats de délégations de service public des 4 communes concernées ont donc pour objet :

- D'acter de la modification de l'autorité délégante,
- De supprimer les mécanismes de transfert de droit à déductibilité de TVA.

Les projets d'avenants sont joints à la présente délibération.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-41,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssez,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes des avenants de transfert des contrats de délégation de service public des communes de la Communauté de communes de la Région de Condrieu.


**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les avenants précités et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 24 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le **29 JAN. 2018**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS